Allah m’a ordonné de te réciter la sourate : « Al-Bayyinah » (la Preuve Évidente).

Anas ibn Mâlik (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dit [un jour] à Ubayy ibn Ka’b (qu’Allah l’agrée) : « Allah m’a ordonné de te réciter la sourate : « Al-Bayyinah » (la Preuve Évidente). - Il m'a nommé ?, demanda Ubayy. - Oui, dit l'Envoyé. Alors, Ubayy pleura. Et dans une autre expression du hadith : « Ubayy se mit alors à pleurer.

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Dans ce hadith, le Prophète (sur lui la paix et le salut) fait savoir à Ubay (qu’Allah l’agrée) qu’Allah, le Très-Haut, lui a ordonné de lire sur lui la sourate : « Al-Bayyinah » (la Preuve Évidente). Ubay (qu’Allah l’agrée) s’étonna de cela; comment ce pouvait-il ?! Normalement, c’est la personne la moins méritante qui lit sur celle qui a plus de mérite et non l’inverse ! dès lors, lorsqu’il eut vérifié cela auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut) et se fut assuré qu’Allah avait bien mentionné son nom, Ubay (qu’Allah l’agrée) pleura de joie du fait que son nom avait été évoqué par Allah, le Très-Haut.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3601

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee